



Commune de Rochesson

20, Grande rue

88120 ROCHESSON

**EXPERTISE DES ENJEUX LIES A LA FAUNE AQUATIQUE DE
PART ET D'AUTRE DU PONT DES TRUCHES SUR LE
BOUCHOT A ROCHESSON (Reconstruction de l'ouvrage)
Diagnostic écologique simplifié « Poissons » et « *Unio
crassus* »**

Rapport d'expertise



Septembre 2023

Sommaire

Rapport d'expertise	1
1) Contexte, objectif et méthodologie	3
2) Résultats et synthèse	4
2.1 Peuplement piscicole	4
2.2 Mulette épaisse	6
3) Conclusion	6

1) Contexte, objectif et méthodologie

L'étude se déroule dans le cadre du projet de démolition/reconstruction complète du pont des Truches (ouvrage 391 P 06) sur le Bouchot, en amont du bourg. Elle a pour objectif la caractérisation des enjeux liés à la faune aquatique de part et d'autre de l'ouvrage, afin le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur pérennité.

Les groupes faunistiques concernés sont les espèces de poisson à statut de protection (Arrêté du 08 décembre 1988) ainsi que la moule épaisse (*Unio crassus*), qui est parmi les espèces de grand mollusque bivalve protégées sur le territoire national (Arrêté du 23 avril 2007) celle qui est la plus potentielle dans le bassin de la Moselle (pas de présence historique sur le bassin de la Moselotte, OFB/Museum National d'Histoire Naturelle-MNHM, 2023).

Le diagnostic est établi à partir des données disponibles de la bibliographie et d'une expertise à dire d'expert du potentiel des habitats (reproduction, croissance, abris) pour les espèces concernées (poissons, moule épaisse). Pour la moule épaisse, l'expertise est complétée par la recherche d'individus vivants à partir d'observations visuelles (utilisation d'un bathyscope) du fond de la rivière.

Les investigations ont été réalisées le 21 septembre 2023 alors que le cours d'eau connaissait un étiage estival laissant apparaître les différents faciès morpho dynamiques présents et une transparence suffisante pour les observations mises en œuvre. Le linéaire investi (comprenant le cours d'eau sous le pont cadre à l'amont et le pont voûte à l'aval) a une longueur de près de 30 m de part et d'autre du pont (60 m au total), pour une largeur moyenne en eau d'environ 3-5 m. (voir la carte ci-dessous).

Compte tenu de la nature des fonds dominée par une granulométrie très grossière, nous n'avons pas procédé à d'extraction à proprement dit des sédiments. Les quelques poches les plus étendues de sédiments les plus fins (sables) ont été fouillées à la main.



Localisation du secteur d'étude

2) Résultats et synthèse

2.1 Peuplement piscicole

Le Bouchot, affluent de la Moselotte, prend sa source près de 10 km à l'amont de Rochesson. Ce cours d'eau à la pente assez marquée appartient à la zone **salmonicole**. D'un point de vue halieutique il est classé en 1^{ère} catégorie piscicole, c'est-à-dire à salmonidés dominants. En théorie son peuplement piscicole regroupe la truite fario et ses espèces compagnes (chabot, voire vairon, lamproie de planer et loche franche si la température de l'eau le permet). Ces espèces recherchent des **eaux vives** et plus ou moins **fraîches**.

A notre connaissance il n'existe pas de données d'inventaires sur le Bouchot.

La prépondérance des blocs et des pierres et surtout la quasi-absence de galets et de graviers, supports indispensables pour la reproduction de la **truite fario**, ne laissent apparaître **aucune zone évidente de frayère potentielle** pour cette espèce. Ce secteur est davantage une zone de grossissement pour les jeunes individus et les adultes de truite fario (voir les trois photographies qui peuvent trouver ici de nombreuses possibilités d'abris grâce à la granulométrie et à la variété de l'écoulement ci-après de part et d'autre de l'ouvrage).



Le **chabot** se voit offrir un habitat varié pour sa reproduction et son grossissement (pierre, blocs associés à différentes vitesses de courant). Tout le linéaire est concerné y compris au droit de l'ouvrage. Cette espèce n'est pas protégée.

S'agissant de la **lamproie de planer** (espèce protégée), le caractère trop grossier de la granulométrie du fond est synonyme pour elle, à l'image de la truite fario, d'absence d'attractivité du milieu pour la reproduction. Les quelques poches de sables où les juvéniles de cette espèce pourraient trouver refuge pour leur croissance (enfouies au sein du sédiment) paraissent insuffisamment épaisses et insuffisamment riche en matières organiques. Le site n'offre pas un intérêt particulier pour cette espèce a priori (voir les poches de sables intercalées entre les blocs sur les deux photographies ci-dessous).



Les **arbres** en bordure ne participent pas ou peu à la diversification du milieu lors des plus basses eaux. En moyennes et hautes eau ils peuvent apporter des **abris** pour le poisson (systèmes racinaires). Pour cela et plus généralement pour leur intérêt écologique global, il convient néanmoins de les préserver dans la mesure du possible. En particulier les aulnes rives droite et gauche à moins de 15 m en amont du pont et l'aulne rive gauche à près de 25-30 m en aval (voir les deux photographies ci-après).



Jeunes aulnes à l'amont de l'ouvrage rive droite et vieux cépées d'aulne à l'aval rive droite

2.2 Mulette épaisse

Les recherches au bathyscope n'ont **pas permis** de mettre en évidence d'individus vivants de mulette épaisse. La fouille des principaux dépôts de sables non-plus.

Nous n'avons trouvé aucun autre indice de la présence récente ou ancienne de cette espèce, ni aucune coquille vide ni aucun fragment de coquille, pouvant laisser penser qu'il existe une population viable dans ce secteur du Bouchot. Aucune autre espèce de grands bivalves n'a été observée.

La forte pente du ruisseau associée à une granulométrie où dominant les éléments grossiers (blocs, pierres) comme on peut le voir sur les photographies précédentes, ne constitue pas un élément très propice pour cette espèce. Les quelques zones de dépôts sableux ne semblent pas assez stabilisées (mouvement pendant les crues) pour être considérées comme des endroits intéressants pour la mulette épaisse comme pour les grands mollusques bivalves en général.

Cette partie du Bouchot n'est **pas favorable** pour le développement de la Mulette épaisse.

3) Conclusion

Cette partie du Bouchot ne présente **pas d'enjeux** en termes de zones de reproduction pour la truite fario ou la lamproie de planer, les deux seules espèces protégées appartenant au peuplement théorique du cours d'eau.

Même si pour cette raison il n'est pas justifier de programmer les travaux en **dehors** de la période de **reproduction** de ces deux espèces (période hivernale et début de printemps : en tant qu'espèce protégée, seuls les œufs sont protégés comme le mentionne l'Arrêté du 08 décembre

1988) en cas d'impossibilité de réaliser les travaux hors d'eau ou d'incapacité de limiter la production de fines, il est préférable d'éviter cette période (de novembre à mars) en raison du risque de colmatage des éventuels frayères présentes plus à l'aval (hors zone d'étude).

La présence d'individus de truite fario ou d'autres espèces est fortement probable au droit de l'ouvrage et à proximité. En cas de nécessité d'**assèchement** du lit lors des travaux (pose d'un batardeau par exemple), nous préconisons la réalisation d'une pêche de **sauvetage** avant la mise en assec le cas échéant.

La recherche de la mulette épaisse ne peut pas être totalement exhaustive vu le mode de vie partiellement/totalement enfoui dans les sédiments. L'effort d'échantillonnage mis en œuvre, la dominance des processus érosifs et des éléments minéraux grossiers, qui rendent le milieu très peu hospitalier pour cette espèce, permettent toutefois de montrer que pour elle les possibilités de développement sont faibles.